

104 BLERIOT

2 Rue Chaperonnière 49100 ANGERS

SAS au capital de 1 000 €

Siret 978 201 622

RCS ANGERS

Procès-verbal des décisions de l'associé unique De l'assemblée générale extraordinaire En date du 17 février 2025

Le dix-sept février deux mille vingt-cinq, à quatorze heures, au siège de la société,

La société PROMINVEST, société par actions simplifiée au capital de 95 850 euros ayant son siège social au 2 Rue Chaperonnière à Angers (49), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 481 800 175,

Représentée par son président, Monsieur Jalal ELAGE,

Actionnaire unique de la société, détenant 100 % du capital et droits de vote,

Ci-après, dénommé « actionnaire unique »,

Décide ce qui suit, relatif au changement du siège social :

PREMIERE RESOLUTION

DE TRANSFERER le siège social de la **SAS 104 BLERIOT** du 2 Rue Chaperonnière, où il se trouve actuellement, au 3 Place du Ralliement, à compter du 1^{er} avril 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

DE MODIFIER en conséquence l'article 4 des statuts de la **SAS 104 BLERIOT** qui sera désormais ainsi rédigé :

ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège social de la société est fixé à : 2 Rue Chaperonnière, Carrefour Rameau 49100 ANGERS

Par décision des associés en date du 17 février 2025, il a été transféré à ANGERS (49100), 3 Place du Ralliement à compter du 1^{er} avril 2025.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Le reste de cet article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant

Pour la SAS PROMINVEST

Le président

Monsieur Jalal ELAGE

